

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE
INSTITUÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE PARIS EN VUE DE L'ÉLECTION DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES, DES CONSEILLERS DE PARIS ET
DES CONSEILLERS METROPOLITAINS DE LYON
TENUE LE 10 JUIN 2020
À LA PRÉFECTURE DE RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFECTURE DE PARIS**

Étaient présents à cette réunion :

- Monsieur Cyril ROTH, premier vice-président du tribunal judiciaire de Paris, président suppléant ;
- Madame Anne GILLOT, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre ;
- Monsieur Laurent ISSERTE, cadre à La Poste, membre titulaire ;
- Madame Emilie FAUGERE, bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire, sur site ;
- Monsieur Arsène CONROY, bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, secrétaire adjoint, sur site ;

Et les représentants des listes suivantes :

Monsieur PERRIN Laurent, représentant l'ensemble des secteurs pour les listes Paris en commun, l'écologie pour Paris.

La réunion débute le 10 juin 2020 à 11 heures 15, sous la présidence de M. ROTH.

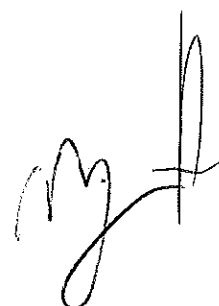
La commission de propagande a procédé aux contrôles des réceptions, des volumes et des conformités des bulletins de vote et circulaires des candidats acheminés chez le routeur.

- L'ensemble des candidats a livré, en temps et en heure, les documents en vue de la mise sous pli pour les électeurs et du colisage vers les mairies ;
- La circulaire de Monsieur Jean-Pierre Lecoq, dans le 6^{ème} secteur, est différente de celle validée en commission le lundi 08 juin dernier. Au recto du document a photo est inversée, et le texte est modifié.
La commission examine ce nouveau document et la déclare conforme.
- La circulaire de Mme Frédérique CALANDRA, dans le 20^{ème} secteur, est légèrement modifiée sur le recto. La commission examine ce nouveau document et la déclare conforme.
- La circulaire de Monsieur Jérôme COUMET, dans le 13^{ème} secteur, ne présente plus le logo GENERATION-S, contrairement à ce qui a été validé par la commission le vendredi 05 juin 2020. Le candidat l'ayant fait savoir à la commission la veille, et le document restant conforme, la commission examine ce nouveau document et la déclare conforme.
- La circulaire de Mme Agnès BUZYN, dans le 17^{ème} secteur, est modifiée sur la photo de la candidate. La commission examine ce nouveau document et la déclare conforme.

Est annexé au présent PV :

- le tableau des documents de propagande examinés et reçus sur le site du routeur.

Fait à Paris, le 10 juin 2020



Le Président,



Cyril ROTH

Le représentant du directeur
de La Poste de Paris



Laurent ISSERTE

Le représentant du préfet de la région
d'Île-de-France, préfet de Paris



Anne GILLOT